



HAL
open science

Les Celtes, les sources antiques et la Garonne

Yves Roman

► **To cite this version:**

Yves Roman. Les Celtes, les sources antiques et la Garonne. Aquitania, 1994, L'Âge du Fer en Europe sud-occidentale. Actes du XVIe colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (Agen, 28-31 mai 1992), XII, pp.213-219. hal-02867058

HAL Id: hal-02867058

<https://hal.science/hal-02867058>

Submitted on 9 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Yves Roman

Les Celtes, les sources antiques et la Garonne

Résumé

La relation des Celtes avec la Garonne ne saurait être discutée, mais les précisions que l'on peut apporter à cette affirmation, en matière chronologique comme en termes spatiaux, sont loin de pouvoir être qualifiées d'indiscutables. Il semble possible cependant, après étude des limites de diocèses comme des toponymes-frontières, de vérifier les propos de César et de Strabon pour qui la Garonne séparait les Celtes des Aquitains. En revanche l'affirmation de C. Jullian, souvent reprise, indiquant comme inconnu le lieu de découverte de l'inscription mentionnant le toponyme d'*Ussubium* est erronée.

En terre garonnaise, la présence celtique ne se discute pas. Sources antiques et conclusions archéologiques concourent à cet heureux résultat. Pourtant une analyse de la relation que les Celtes eurent avec la Garonne, dans ses aspects spatiaux et chronologiques, ne peut qu'aboutir à des conclusions très mesurées. La situation en ce qui concerne l'espace occupé par les divers peuples celtiques doit, en effet, être considérée comme relativement incertaine, faute de pouvoir garantir la pérennité des limites administratives de la Gaule dans celles, religieuses ou non, du Moyen Age. Quant à l'installation des Celtes dans la vallée de la Garonne, il est clair aujourd'hui que les chronologies, établies à partir des sources antiques, ou plutôt l'interprétation qui en fut souvent faite et qui visait à placer cet événement dans le courant du III^e siècle avant J.-C., n'a aucun fondement solide.

Les conclusions tirées, à propos de la date d'installation des Celtes, de l'analyse des sources antiques reposaient pourtant sur une démarche méthodologiquement éprouvée. Pour dater l'arrivée des Celtes en terre garonnaise il suffisait d'établir et de faire coïncider deux séries de tableaux chronologiques, celui des mentions des divers peuples, Volques Tectosages, Nitiobroges, Bituriges Vivisques, celui des auteurs de ces mentions. L'effet était immédiat. C'est ainsi que des générations d'historiens devaient noter que vers 330 avant J.-C. Scylax ne connaissait en Languedoc que des Ibères et des Ligures¹ tandis que le passage d'Hannibal en 210 avant J.-C. permettait la première mention des Celtes². La fourchette de l'invasion celtique était trouvée. Elle se situait entre le milieu du IV^e et la fin du III^e siècles³. Cette chronologie, cette situation sont possibles, elles ne sont cependant pas obligatoires. Il suffit, pour cela, de refuser d'écrire et surtout de concevoir le mot qui synthétise toute la démarche, celui d'invasion. Or, nous n'avons aucune preuve, du moins à travers les sources, que les peuples celtiques remplacèrent brutalement, en un court laps de temps, les peuples ibères, ligures ou aquitains. Il est également possible de croire que si un mouvement important de peuples celtiques eut lieu, il fut, peut-être, précédé par d'autres, successifs, insidieux, et donc échappant aux écrivains qui sont nos informateurs. Et le problème est bien là. Car nous savons parfaitement qu'il existait dans l'esprit des Anciens une sorte de carte géopolitique sur laquelle des noms devaient être placés. De même, nous n'ignorons pas que de temps à autre, à la suite d'une guerre, d'une migration, ou pour

une autre raison, un peuple finissait par être rayé de cette carte et remplacé par un autre. L'opération, destinée à devenir universelle, prenait un certain temps, celui de l'assimilation du phénomène par une élite intellectuelle. L'exemple, si souvent cité du remplacement des Scythes⁴ par les Goths sur les confins de la mer Noire est, d'ailleurs, parfaitement éclairant. Il fallut, en effet, des décennies sinon des siècles, à l'ensemble des historiens de Rome pour ne plus parler des Scythes à propos de tout événement survenu dans ces régions. Or les Goths s'y étaient installés depuis longtemps⁵. Si le témoignage, précieux, de Scylax ne saurait être récusé il doit impérativement être relativisé. Les Celtes pouvaient très bien être déjà installés en Gaule au IV^e siècle avant J.-C., alors que l'anonyme que nous appelons Scylax⁶, ne connaissait encore et toujours dans ces régions languedociennes que des Ibères et des Ligures.

Dans la réalité, cette chronologie reposait avant tout sur un a priori qui ne peut être ni démontré ni contredit avec certitude. Il s'agissait de l'assimilation des Volques

1. Scylax, *Périple*, 2. 3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, Paris, 1907, réimp. Bruxelles, 1964, p. 309-310.

2. Tite-Live, XXI, 20-24 et 26-29.

3. J. Jannoray, *Enserune. Contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, Paris, 1955, p. 403, place à Enserune, l'arrivée des Celtes dans le dernier tiers du III^e siècle avant J.-C. R. Etienne, *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 71, et *Histoire de l'Aquitaine* (sous la direction de Ch. Higounet), Toulouse, 1971, p. 66, en Bordelais et dans le Sud-Ouest «au III^e siècle», H. Gallet de Santerre, dans Ph. Wolff (sous la direction de), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 60, en Languedoc vers 220 avant J.-C., M. Labrousse, *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, 1968, p. 89, entre 215 et 200 avant J.-C. à Toulouse, M. Clavel, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, 1970, p. 129, entre -250 et -230 à Béziers ; étudiant Narbonne, M. Gayraud, *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, Paris, 1981, p. 106, parle d'une «mise en place jusqu'à la fin du III^e siècle». Enfin la date du III^e siècle avant J.-C. est toujours acceptée, pour l'installation des Nitiobroges, par J. Clémens, «Aux origines d'une région historique : Ténarèze et Peyrigne en Agenais», *Annales du Midi*, 93, janv.-mars 1981, p. 85.

4. Bien connus des Grecs pour qui ils représentaient le Barbare-type, l'anti-Grec, susceptibles par exemple d'enterrer leurs rois avec d'épouvantables pratiques. Hérodote, IV, 1-82. F. Hartog, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980, p. 31 et suiv., p. 129 et suiv.

5. Les écrivains du Bas-Empire parlant des peuples de ces régions continuaient pourtant de les appeler des Scythes. Dexippe, fgs 20, 21 (Müller), Zosime, I, 23, 1, édit.-trad. F. Paschoud, t. I, Paris, 1971, p. 146, n. 49, Jordanès, IV, 29. Pour les périodes précédentes, Dion Cassius, LXXII, 33 ; LXXV, 3.

6. Confondu à tort avec Scylax de Caryanda (V^e siècle avant J.-C.), même s'il peut s'être lui-même appelé Scylax, sans doute au IV^e siècle. P.-M. Duval, *Les sources de l'histoire de France des origines à la fin du XV^e siècle*, t. I, *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*, t. I, Paris, 1971, n° 19, p. 194.

Tectosages, connus en Languedoc non méditerranéen et dont une partie n'était autre que les Tolosates⁷, avec les Tectosages dont le nom est mentionné par les sources à propos des affaires delphiques de 279/8 avant J.-C.⁸. Naturellement la légende, discutée dès l'Antiquité, qui voulait que les «pillards» de Delphes soient partis de Toulouse et aient regagné ensuite leur patrie toulousaine était abandonnée⁹. La «patrie» des Celtes était, désormais, cherchée en Bohême et en Allemagne du Sud¹⁰. Quant à César, qui croyait à l'existence d'une émigration des Celtes de Gaule vers la Germanie¹¹, il s'était trompé¹². En Gaule les Celtes n'étaient pas autochtones¹³. Mais en changeant le point de départ des tribulations des Balkans à la fin du premier tiers du IIIe siècle avant J.-C., on n'envisageait pas de modifier la chronologie¹⁴. Dans ces années-là, quelque part en Allemagne du Sud ou en Bohême, des Tectosages s'étaient séparés en deux rameaux, l'un allant vers l'ouest (la Gaule) l'autre vers le sud-est (les Balkans). Une fois encore, il faut dire que cette théorie demeure possible, mais qu'elle est loin d'être démontrée et, par voie de conséquence, la chronologie qu'elle sous-tend dans les affaires de Gaule. Nous ne savons malheureusement pas exactement ce que veut dire le mot tectosage¹⁵ qui peut très bien être considéré comme un qualificatif du peuple volque, du même type que celui d'allobroges qui signifierait «transférés d'ailleurs» selon un scholiaste de Juvénal¹⁶. Par ailleurs, que ces Tectosages aient été des Belges, comme le croyait Ausone¹⁷, ne change rien aux conclusions possibles. Quant au lien entre les Celtes des bords de la Garonne et les affaires delphiques, qui constitue l'essentiel du problème, il n'a jamais existé. Les Tectosages qui prirent part au début de l'expédition contre Delphes devaient très rapidement s'en dissocier. Les sources grecques sont, à cet égard, formelles, comme l'a relevé G. Nachtergaele¹⁸. Toute cette histoire, connue à Rome autour de l'appellation d'*or de Toulouse*¹⁹, repose, en effet, sur le rapprochement incertain, mais effectué dès l'Antiquité par des hommes friands d'étymologie vraies ou fausses, des Tectosages de la Garonne avec ceux de l'équipée balkanique et surtout sur une manipulation politique romaine. Celle-ci, conduite par les *populares*, visait, dans la Rome de la fin du IIe siècle avant J.-C., à mettre définitivement à l'écart le chef du parti des *optimates* Q. Servilius Caepio. Ce dernier, pour des raisons sans doute politiques, avait laissé des individus que nous pouvons considérer comme ses partisans détourner un trésor considérable constitué de lingots d'or et d'argent pillés à Toulouse en 106 avant J.-C.²⁰.

En accusant Caepio d'avoir volé un or qui, par delà les Tectosages, était celui d'Apollon, on s'assurait, définitivement, de son retrait de la scène politique²¹. Il devait, effectivement, mourir en exil à Smyrne²².

L'incertitude du lien toujours affirmé jusqu'ici entre les Tectosages de Toulouse et ceux de l'Orient engendre donc le doute quant à cette date du IIIe siècle avant J.-C. susceptible d'avoir marqué le début de l'installation volque sur les bords de la Garonne. Elle entraîne le



7. Sur ceux-ci, M. Labrousse, *Toulouse antique...*, p. 85 et suiv.

8. Strabon, IV, 1-13. La source principale de Strabon est Poseidonios qu'il complète parfois lui-même, ainsi que Timagène. F. Lasserre, notice du livre IV de l'édition-trad. de la *Géographie* de Strabon, t. II, Paris, 1966, p. 106-109. En fait, Strabon rapporte une double tradition à propos du pillage de Toulouse. Timagène prétendait que l'or de Toulouse provenait de Delphes, tandis que Poseidonios que suit en définitive Strabon, déclarait que le sanctuaire grec n'avait livré qu'un trésor limité, en raison d'un précédent pillage dû aux Phocidiens. Les allusions au sac de Delphes de Diodore de Sicile, V, 32, 5, Tite-Live, XXXVIII, 48, Valère Maxime, I, 1, 9, Dion Cassius fgt 90, sont postérieures à la polémique soulevée au Ier siècle avant J.-C. par le vol de l'or de Toulouse. G. Nachtergaele, *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes. Recherches d'histoire et d'épigraphie hellénistiques*, Bruxelles, 1977, p. 100.

9. Elle a pendant longtemps fait vibrer les antiquaires toulousains ou non. M. Labrousse, *ouv. cit.*, p. 86-87, p. 129 et suiv.

10. L'Allemagne du Centre et du Sud est attribuée aux Tectosages comme région d'origine par H. Hubert, *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de La Tène*, Paris, 1932, réimp. 1972, p. 162, et J. Harmand, *Les Celtes au Second Age du Fer*, Paris, 1970, p. 10-11, 44-45.

11. César, *BG*, VI, 24, 1-2.

12. Malgré C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. 1, Paris, 1907, p. 251, n. 8, et K. Schumacher, *Siedlungs- und Kulturgeschichte der Rheinländer*, I. *Die vorrömische Zeit*, Mayence, 1922, p. 214 et suiv.

13. Pour César, la Gaule était vue comme le berceau des *Galli*. *B.G.*, I, 1, 1. V. également Tite-Live, V, 34. Les Gaulois ne prétendirent pourtant jamais à l'autochtonie. Leur conscience historique, les druides, affirmait, c'est du moins ce que nous rapporte Timagène, repris par Ammien Marcellin, XV, 9, 4, que leur premier cadre géographique avait été constitué par «des îles lointaines, les dernières du monde, et des terres des régions transrhénanes».

14. Voir les références données *supra* n. 3.

15. Il faut noter que M. Labrousse, *Toulouse antique...*, p. 86, ne propose pour ce nom aucune étymologie.

16. Scholies de Juvénal (éd. O. Jahn), VIII, 234.

17. *Ordo urb. nob.*, XIII, 7, 10.

18. Les Tectosages, avec les Trocmes et les Tolistoages, firent partie des vingt mille hommes qui se séparèrent des troupes de Brennos avant l'invasion de la Grèce. Ils passèrent en Asie, se firent engager comme mercenaires et furent finalement vaincus par Antiochos Ier en 276/4 ou en 269/8 avant J.-C. Tite-Live, XXXVIII, 16. Justin, XXV, 2, 11. G. Nachtergaele, *Les Galates...*, p. 166. Sur la victoire d'Antiochos, E. Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 avant J.-C.)*, t. 1, p. 124-125, G. Nachtergaele, *ouv. cit.*, p. 53, 66.

19. En dernier lieu, Y. Roman, «Aux origines d'un mythe : l'or de Toulouse», *Mélanges offerts à M. Michel Labrousse, Pallas*, h.s., 1986, p. 221-231.

20. Sur l'or de Toulouse. M. Labrousse, *Toulouse antique...*, p. 129-136.

21. L'interprétation donnée ici est celle de Y. Roman, «Q. Servilius Caepio, *patronus senatus*, et les luttes politiques romaines à la fin du IIe siècle avant J.-C.», à paraître dans *Mélanges M. Le Glay*, coll. *Latomus*.

22. Cicéron, *Pro Balbo*, 28. Strabon, IV, 1, 13.

même scepticisme à propos de celle des Bituriges Vivisques comme des Nitiobroges qui, traditionnellement, ont été considérés comme des compagnons d'invasion des Tectosages²³. Il semble, en effet, probable aujourd'hui que les Celtes ne s'installèrent pas dans la vallée de la Garonne d'une manière aussi brutale qu'on l'imaginait. Il semble également possible, d'après les résultats des recherches archéologiques en cours, de déceler dès le Ve siècle avant J.-C. des traces de celtisation dans ces régions²⁴. Il est clair, enfin, que cette question ne saurait être valablement réglée sans comparaison approfondie avec la chronologie des mouvements celtiques en direction de l'Espagne.

Une incertitude du même ordre s'impose lorsqu'on examine la relation des Celtes avec la Garonne du seul point de vue spatial. Certes les sources littéraires sont, sur ce point, formelles : la Garonne sépare les Aquitains des Celtes. Il est cependant bien difficile de faire coïncider sans difficulté ces conclusions avec les renseignements tirés de l'étude des limites de tous ordres qui peuvent être relevées de part et d'autre de la Garonne.

Comme César avant lui²⁵, Strabon est pourtant catégorique : les Aquitains ont pour frontière la Garonne et l'on ne rencontre sur leur territoire qu'un seul peuple celtique, les Bituriges Vivisques. Bien plus, «la Garonne a son embouchure entre le pays des Bituriges dits Bituriges Vivisques et des Santons, peuples gaulois tous les deux»²⁶. Cette phrase, souvent commentée²⁷, est en apparence contradiction avec la carte que l'on a pu dresser des toponymes-frontières celtiques²⁸ qui donne une petite partie de la rive droite de la Gironde aux Bituriges, en tout cas jusqu'à Eyrans, Saint-Girons-de-Blaye ou La Guirande. Pour admettre le face-à-face rapporté par Strabon, il faut, à moins d'adopter le point de vue ancien d'A. Longon²⁹ ce qui est difficile³⁰, imaginer à date haute l'annexion du *pagus* des *Medulli* par les Bituriges³¹. Cette solution, possible et logique malgré tout, qui s'appuie sur les limites du diocèse médiéval mais qui exige d'admettre une extension de la cité à date haute, semble celle de la facilité. Il faudra pourtant de nouveau la solliciter au moins dans un autre secteur géographique. De toute manière nous sommes là en terre d'exception, celtique comme l'a noté Strabon, et en majeure partie sur les bords de la Gironde et non de la Garonne³². Il n'en va pas de même plus au sud (fig. 1).

Il faut, pour cerner le problème qui se pose là, l'examiner à partir de la vallée même de la Garonne, aux environs de La Réole, très exactement à Gironde à quelques kilomètres à l'ouest³³. La question est alors de savoir si ce toponyme-frontière d'origine celtique, jalonne une frontière nord-ouest/sud-est, en un mot garonnaise, ou nord-sud c'est-à-dire franchissant la Garonne. Une fois encore, la réponse ne peut



23. Voir les réf. données n. 3.

24. Voir par exemple J.-P. Mohen, «La présence celtique de La Tène dans le Sud-Ouest de l'Europe : indices archéologiques», *Les mouvements celtiques du Ve au Ier siècles avant notre ère. Actes du XXVIIIe colloque organisé à l'occasion du IXe congr. Intern. des Sciences préhist. et protohistoriques* édités par P.-M. Duval et V. Kruta, Paris, 1979, p. 31.

25. *BG*, I, 1, 2.

26. Strabon, IV, 2, 1.

27. R. Etienne, «Strabon, (IV, 2, 1) et la fondation de *Burdigala*», *Mélanges d'Histoire Ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 167-174. Y. Roman, *De Narbonne à Bordeaux. Un axe économique au Ier siècle avant J.-C.*, Lyon, 1983, p. 53-54, 61-62.

28. A. Nicolăi, *Les noms de lieux de la Gironde. Origine et évolution. Philologie, histoire, archéologie*, Bordeaux, 1936, p. 40-41. Robert Etienne, *Bordeaux antique...*, p. 73-74.

29. A. Longon, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, Paris, 1885, carte «Gaulle à l'arrivée de César (58 avant l'ère chrétienne)» et *Texte explicatif*, p. 6.

30. Cette interprétation repose également sur César, *BG*, I, 10, 1, où celui-ci place les Santons *non longe a Tolosatium finibus*. S'agit-il d'une réalité discutable, César cherchant avant tout un motif de guerre ? En ce sens, L.-A. Constans, édit. - trad. du *BG*, t. I, Paris, huitième tirage, Paris, 1964, p. 8, n. 1. Pour J.-F. Angély, l'affirmation étant à prendre au pied de la lettre, les Santons s'avançaient pratiquement jusqu'au confluent du Dropt et de la Garonne. J.-F. Angély, «Les limites du royaume des Nitiobroges», *Revue de l'Agenais*, 71, 1944, p. 11-12.

31. L'absence des *Medulli* dans la liste de Plinius, *NH*, IV, 108-109, a amené C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, Bordeaux, 1890, p. 129, à penser que leur territoire avait été annexé par les Bituriges et qu'il formait désormais un *pagus* de leur *ciuitas*. Ausone mentionne souvent leur nom. Ausone, *Epist.*, V, 18 ; XIV, 2 et 16 ; XV, 1 ; XVI, 28. De même Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VIII, 12, 7.

32. La distinction entre Garonne et Gironde semble tardive. A l'époque de Strabon, en tout cas, la Garonne conservait son nom jusqu'à l'Océan. Strabon, IV, 1, 14. Pomponius Mela, III, 20-21 ; III, 23, ne connaît, de même que le nom de la Garonne. Le terme de *Garunda* (Gironde) apparaît peut-être, selon une conjecture de Jurret, pour la première fois dans une lettre de Symmaque, *Epist.* IX, 88, 3, édit. O. Seeck. Il faut également remarquer que le toponyme Gironde, situé au confluent du Dropt, a été vu par Valois comme le lieu de changement d'appellation. Là-dessus, E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris t. I, 1876, p. 147. En fait «le rapport entre *Garunna* et *Girondan* n'est pas clair», comme l'a noté, R. Lafon, «Sur les noms «Garonne» et «Gironde»», *Bordeaux et sa région dans le passé et le présent. Fédt. hist. du Sud-Ouest. Actes du VIIe congr. d'ét. régionales tenu à Bordeaux les 21 et 22 mai 1955*, Bordeaux, 1956, p. 33. La géographie coïncide plus ou moins bien avec les vues de Valois puisque la marée se fait sentir jusqu'à Langon.

33. Cf. note précédente. Ce terme dérive certainement de *Icoranda*. Sur ce toponyme P. et Cl. Barrière, «Les termes frontières dans la topographie gallo-romaine», *REA*, XLIX, 1947, p. 164. Sur ce toponyme disputé, v. la mise au point de L. Maurin, *Saintes antique des origines à la fin du VIe siècle après J.-C.*, Saintes, 1978, p. 267-268.

être faite qu'en fonction d'un document privilégié, ce qui, méthodologiquement, est difficilement acceptable.

Si l'on relie l'existence de ce toponyme-frontière celtique à celui, non moins incontestable, de la rivière Engranne³⁴ située au nord-ouest, on est immédiatement tenté de croire à l'existence d'une frontière nord-sud et à imaginer là une confrontation entre les Bituriges et un autre peuple. La question est alors de savoir de quel peuple il s'agissait tandis qu'il faut dans le même temps se demander si cette frontière se poursuivait au delà de la Garonne vers le sud. Depuis le XIXe siècle, les érudits qui ont examiné ce problème, le plus souvent à partir d'autres témoignages historiques, grâce aux documents médiévaux, ont cru à l'existence d'un peuple placé à cheval sur la Garonne, les Vasates. C'est ainsi que J.-F. Bladé, s'appuyant notamment sur l'assiette de l'archiprêtré et de la vicomté de Bezaume, finissait par accorder aux Vasates les deux rives du fleuve³⁵. C. Jullian faisait de même en leur concédant le *pagus Alliardensis*³⁶. J'ai suivi ses conclusions donnant ainsi aux Vasates une position-clé sur la Garonne³⁷. Ai-je eu tort ? Peut-être. Il est vrai, cependant, que les autres hypothèses ne sont pas moins aléatoires (fig. 2).

En effet, de multiples problèmes s'enchevêtrent ici comme à plaisir. Le premier est évidemment celui du *pagus Alliardensis* que les érudits agenais refusent de reconnaître, C. Jullian étant tout simplement accusé d'avoir été abusé par le mot *pagus* et d'avoir créé de toute pièce l'important *pagus Alliardensis* en se fondant sur l'existence du bourg d'Aillas et sur quelques rares mentions «*in pago Alliardensi*». Pour le chanoine J.-F. Angély, le pays de La Réole n'a jamais constitué un *pagus* débordant au nord de la Garonne, au détriment du *pagus Bicelemensis* (Bezeau) bien attesté, lui³⁸. Son argumentation semble, d'ailleurs, parfaitement recevable mais il faut ajouter, ce qu'il n'admet en aucune manière et qu'écrivait J.-F. Bladé au siècle dernier : la vicomté de Bezaume (que ce dernier croit carolingienne) «embrassait certainement une très grande partie, et peut-être, la totalité de la portion du diocèse de Bazas sise sur la rive droite de la Garonne»³⁹. La tendance naturelle des documents médiévaux ne place donc pas facilement une frontière sur la Garonne, ce qui les met en contradiction avec César et Strabon. Il est également vrai que le travail d'érudition, sur lequel s'appuient ces conclusions peut être considéré comme jamais achevé, sans oublier, mais n'est-ce pas l'essentiel, que nous ne savons guère remonter dans le temps

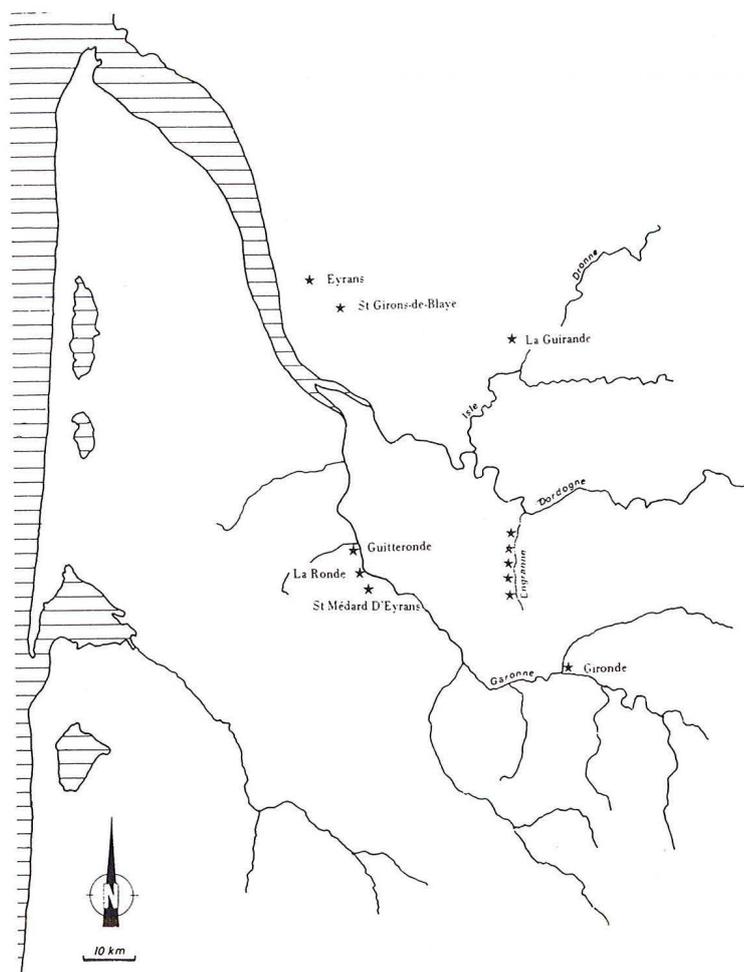
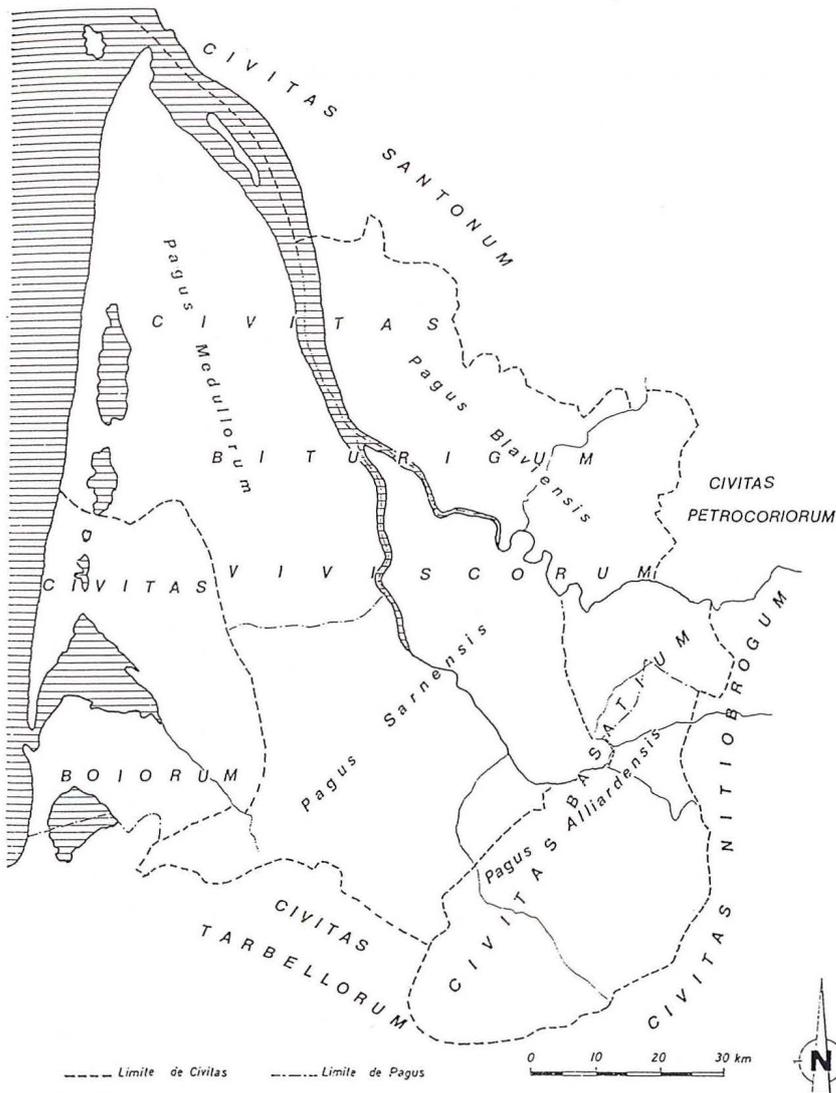


Fig. 1.

Toponymes et hydronymes-frontières d'origine celtique en Gironde, d'après Alexandre Nicolai et Robert Etienne.

34. A. Nicolai, *Les noms de lieux de la Gironde...*, p. 40-41. R. Etienne, *Bordeaux antique...*, p. 74.
35. Non sans réticence d'ailleurs, à travers l'extension au sud de la Garonne de la vicomté de Bezaume. J.-F. Bladé, «Notice sur la vicomté de Bezaume, le comté de Benauges, les vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars et les pays de Villandraut et de Cayran», *Revue de l'Agenais*, 4, 1877, p. 505 ; et «Géographie historique de l'Aquitaine autonome», *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1893, p. 122.
36. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux...*, t. II, p. 178-179.
37. Y. Roman, *De Narbonne à Bordeaux...*, p. 58.
38. Au nord de la Garonne, limite jugée intangible pour les Nitiobroges. J.-F. Angély, art. cit., *Revue de l'Agenais*, 71, 1944, p. 13 et n. 87. La position traditionnelle des érudits agenais plaçant la limite nitiobroge à la Garonne vient d'être reprise, sans discussion, par J.-P. Bost, «*Per Crassum... in Aquitaniam profisci iubet*» Les chemins de Crassus en 56 avant Jésus-Christ», *REA*, LXXXVIII, 1986, p. 29-30.
39. J.-F. Bladé, art. cit., *Revue de l'Agenais*, 4, 1877, p. 505.

**Fig. 2.**

Civitates et pagi des Bituriges Vivisques, des Vasates et des Boiens, d'après l'hypothèse de C. Jullian (existence du pagus Alliardensis).

au-delà de l'époque carolingienne, soit plus d'un millénaire après l'installation des Celtes dans la vallée de la Garonne !

Le second problème n'a pas fait couler moins d'encre. Il s'agit de l'emplacement de la station *Fines* donnée unanimement par la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin* à quinze lieues d'Agen⁴⁰. Traditionnellement vue comme une limite des Nitiobroges avec un peuple voisin, Vasates ou Bituriges, cette *statio* ne coïncide en aucune manière avec la limite du diocèse primitif, celui de Bazas, qu'il faut situer sur l'Avance⁴¹. Pour régler le problème, C. Jullian, qui devait être souvent suivi par la suite, a proposé de croire à une erreur des deux

documents antiques et a proposé d'intervertir les deux mentions d'*Ussubium* et de *Fines*, cherchant le premier à quinze lieues d'Agen et le second à vingt-quatre lieues à l'ouest d'*Ussubium*⁴². Faute de savoir, selon les indications de C. Jullian, où avait été trouvé l'inscription mentionnant *Ussubium*⁴³ j'ai suivi celui-ci dans sa proposition d'interversion et là, il est incontestable que j'ai eu tort. L'origine de l'inscription mentionnant *Ussubium* est clairement indiquée dans les publications agenaises du XIXe siècle. Ce document n'est pas un faux, comme le croyait J.-F. Bladé⁴⁴, son origine n'est pas inconnue comme le croyait C. Jullian à la suite de Chaudruc de Crazannes et Saint-Amans⁴⁵. Il a été trouvé à Saint-Martin-de-Lesque «au couchant de la ville (= Le Mas d'Agenais)»⁴⁶. Or nous sommes là à 48 km de Cérons, à 43 de l'embouchure du Ciron, ce qui correspond bien aux chiffres fournis par les documents antiques (20 lieues entre *Sirio* et *Ussubium*, soit 44,5 km). L'interversion proposée par C. Jullian n'a donc aucun fondement. Sa mise à l'écart entraîne immédiatement d'importantes conséquences pour l'assiette de la cité des Nitiobroges. En effet, si, venant de Bordeaux on entre dans la cité des Nitiobroges à hauteur de Gironde ou de Cérons (*Sirio*) il est très difficile d'imaginer qu'on la quittait à Saint-Pierre-de-Buzet où la présence d'une «pile», autrefois dessinée par Beauménil, fait placer *Fines* après une légitime correction (dix lieues, 22 kilomètres) des données chiffrées entre *Ussubium* de *Fines* de la *Table de Peutinger* (vingt lieues⁴⁷) et de l'*Itinéraire d'Antonin* (vingt-quatre lieues)⁴⁸. En un mot, le refus de suivre C.

40. E. Desjardins, *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*, Paris, 1869, p. 46. E. Desjardins, *Géographie...*, t. IV, p. 68, 149.

41. La confluence de l'Avance avec la Garonne a fait l'objet d'une intéressante et piquante discussion entre C. Jullian et A. Nicolai. C. Jullian, «A propos de l'embouchure de l'Avance», *Revue de l'Agenais*, 1897, p. 157. A. Nicolai, «A propos de l'embouchure de l'Avance. Réponse à M. Camille Jullian», *Revue de l'Agenais*, 1897, p. 266-273.

42. C. Jullian, *Inscriptions...*, t. II, p. 222-223.

43. «Reste pour trancher la difficulté, l'inscription suivante, dont l'origine exacte est inconnue, que l'on a supposée, sans aucune preuve, trouvée à Hure, mais que personne n'a jamais vue, lue et connue que dans le jardin du presbytère du Mas d'Agenais». C. Jullian, *Inscriptions...*, t. II, p. 221.

44. J.-F. Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, Bordeaux, 1885, p. 188.

45. C. Jullian, *Inscriptions...*, t. II, p. 221-222.

46. G. Tholin, «Causeries sur les origines de l'Agenais», *Revue de l'Agenais*, 22, 1895, p. 522.

47. E. Desjardins, *Géographie...*, t. IV, p. 149.

48. E. Desjardins, *ibid.*, p. 68.

Jullian entraîne l'impossibilité de faire de *Fines* la limite occidentale de la cité des Nitiobroges, tandis que les documents routiers empêchent d'y voir la limite orientale puisqu' Agen, dans la cité des Nitiobroges, est encore au-delà vers l'est. La seule solution est d'y voir la limite méridionale de la cité des Nitiobroges, plaçant celle-ci en parfaite concordance avec les indications de César et de Strabon sur la frontière garonnaise des Celtes (les Nitiobroges) et les Aquitains (Elusates, Sotiates). C'est la solution que viennent, implicitement, de proposer B. Fages et L. Maurin ⁴⁹ (fig. 3).

Elle a le grand mérite de la cohérence. Elle oblige cependant à croire à une installation très rapide, dès Auguste disent-ils, des Nitiobroges au sud de la Garonne, afin de respecter les indications fournies par les documents médiévaux qui montrent indiscutablement que le diocèse de Lectoure n'a jamais atteint la Garonne ⁵⁰. C'est donc, et une fois encore, faire appel à l'idée d'une extension à date haute. Surtout cette solution, qui, répétons-le, est logique et demeure possible, amène à ne tenir aucun compte des toponymes-frontières celtiques relevés, au sud de la Garonne, par P. et Cl. Barrière : Montjoie, Eyrens, La Mirande ⁵¹. Le premier pourrait être pris pour un toponyme médiéval. A tort sans doute. Les croix de pierres que sont les «montjoyes» ont été placées aux carrefours des voies au XVIIe siècle, reprenant très souvent des emplacements beaucoup plus anciens ⁵². Les deux autres sont, en revanche, indiscutablement des toponymes celtiques. La discussion à propos du franchissement de la Garonne par les Nitiobroges en direction du sud-est, on le voit, donc loin d'être close.

Quant à la conclusion, de cette étude, il est parfaitement clair qu'elle est aussi sûre dans son existence qu'incertaine dans sa formulation. La relation des Celtes avec la Garonne ne saurait être discutée, mais les

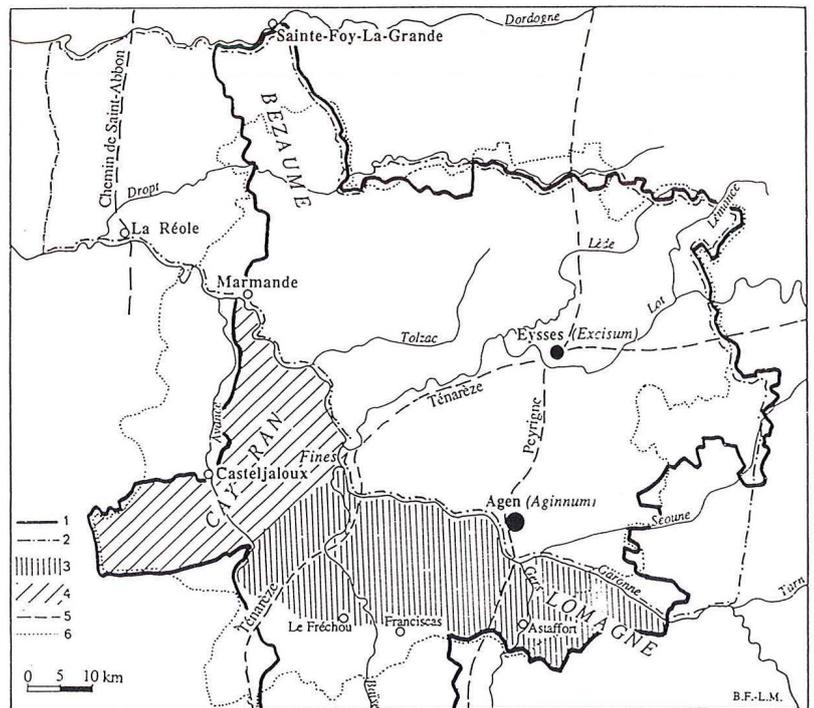


Fig. 3.

Les frontières de la cité des Nitiobroges d'après B. Fages et L. Maurin.
 1. Limites du diocèse d' Agen au début du XIVe siècle. 2. Limites présumées de la cité des Nitiobroges avant Auguste. 3. Extension probable du territoire des Nitiobroges sous Auguste. 4. Extension entre Auguste et le XIIIe siècle. 5. Routes préromaines. 6. Limites du département du Lot-et-Garonne.

précisions que l'on peut apporter à cette affirmation, en matière chronologique comme en termes spatiaux sont loin de pouvoir être qualifiées d'indiscutables.

49. B. Fages, L. Maurin, *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.) Nitiobroges*, suppl. au t. CCXVIII, n° 1, janv.-mars 1991 de la *Revue de l'Agenais*, Agen, 1991, p. 16.
 50. J. Pandelle, *L'ancien diocèse de Lectoure et ses évêques*, Auch, 1965.
 51. P. et Cl. Barrière, art. cit., *REA*, XLIX, 1947, p. 165.
 52. Th. Alem, «Le réseau routier de la région agenaïse dans son contexte provincial ou national des origines à nos jours», *Revue de l'Agenais*, 1964, p. 59 et n. 15